

Image not found or type unknown



Loyer enfant sans jugement

Par **Mimine15**, le **14/11/2022** à **19:25**

Bonjour, rnJe vais essayer d'être rapide dans l'explication du problème.rnrnMon conjoint a un enfant de 19 ans d'une première relation qu'il ne vois plus depuis 2013 car la mère la empêcher de le voir elle l'a monter contre son père et à même empêcher les grands parents de le voir. Il n'y a eu aucun jugement, juste un père qui ne c'est pas battu à l'époque pour ses droits et pour son fils.rnrnAujourd'hui nous recevons un courrier de la mère réclamant que mon conjoint paye le loyer de son fils qui est désormais étudiant. (250€ tous les mois), elle lui reproche de n'avoir jamais versé de pension alimentaire, ni d'avoir assumer son devoir de père. rnQue pouvons nous faire ? Je ne suis pas d'accord, je ne veux pas qu'il paye alors qu'il n'a plus de nouvelle de son fils depuis 9 ans.rnrnMerci de m'avoir lu, en espérant être guidé de la meilleure façon.

Par **Mimine15**, le **15/11/2022** à **11:20**

Merci pour votre réponse.rn